

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AE414

présenté par

Mme Thomas, M. Renson, Mme Clapot, M. Kokouendo et Mme Sylla

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 4 par la phrase :

Cette présentation s'attachera à détailler la répartition en valeur absolue et en pourcentage entre les prêts et les dons, les priorités géographiques et les priorités sectorielles.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rendre compte au Parlement dans un souci de clarté, de transparence, de démocratie et de cohérence, la répartition de l'Aide publique au développement en dons, en prêts ainsi que l'état de la dette des États bénéficiaires.

A ce titre, le rapport doit détailler, l'état de l'ensemble des données relatives à clé de répartition de l'APD, afin de pouvoir évaluer et contrôler l'adéquation entre l'utilisation de l'APD et des priorités sectorielles et géographiques définies par la France.